



## Événements d'hier

## Le mot du Maire

### "Les Roselières" ou l'intercommunalité vue sous un nouvel angle

A l'occasion de l'inauguration de l'école de musique "Les Roselières", je souhaite revenir sur l'intercommunalité, notre appartenance à Amiens Métropole, et retenir un mot d'un maire d'une commune avoisinante, qui soulignait en conseil métropolitain "Amiens Métropole, c'est nous".

Pendant plusieurs années au niveau de Boves, une forme d'incompréhension avec notre Métropole s'était installée, elle était néfaste, elle correspondait cependant à un certain désarroi des Bovoïses et des Bovoïses qui ne se sentaient toujours pris en considération. La création, sans consultation préalable, d'une aire d'accueil des gens du voyage au lieu-dit le Four à Chaux est l'exemple le plus frappant. Mais les temps ont changé et les esprits ont évolué parce que Boves a également évolué.

Cette évolution est le fruit d'une collaboration entre les exécutifs métropolitains et bovoïses qui ont mis l'intérêt général au centre de leurs préoccupations et qui ont su trouver des modes d'action pour que la Métropole et Boves avancent en y trouvant chacun son compte. Les exemples de réalisations sont nombreux, mais limitons-nous à quelques-uns particulièrement marquants. Ainsi, sans le pôle Jules Verne, sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole, et son rapide développement, la commune n'aurait pas vu son montant de recettes sur le foncier bâti augmenter d'un tiers, cela a permis de ne pas augmenter la part communale des taxes locales mais au contraire de les diminuer en 2011 et de les maintenir aux mêmes taux en 2012. C'est l'école de musique "Les Roselières", véritable fleuron de la culture musicale dans la communauté, qui place les musiciens en herbes de Boves, Saint-Fuscien, Saint-Saulfieu, Sains en Amiénois, dans d'excellentes conditions d'apprentissage, c'est une réussite communautaire dont une grande partie retombe sur la commune de Boves. C'est l'aménagement du centre-bourg qui va rendre notre village plus facile d'accès, plus facile à vivre, plus attrayant. C'est l'image de Boves et celle d'Amiens Métropole qui sont grandies.

Le conseil municipal, parallèlement, s'efforce de faire effectuer des travaux de voirie ou sur les bâtiments qui soient en cohérence avec les aménagements paysagers ou architecturaux, la rue du Général de Gaulle, la rue Mancel et bientôt le boulevard des Soupirs et la rue Desprès. Le traitement global de tout l'environnement de la mairie se laisse déjà deviner.

Il faut donc reconnaître que notre village bouge, mais il bouge avec la Métropole, à laquelle nous sommes amarrés. Le dynamisme aussi se partage.

Je crois qu'il était nécessaire de profiter de l'inauguration de l'école de musique pour se rappeler que la conjugaison des efforts est la meilleure voie vers l'accomplissement de belles choses.

Avec mes sentiments les plus dévoués

Votre maire,  
**Daniel Parisot**



## Commémoration...

### Mardi 8 mai 2012 : un hommage plein d'émotion

Cérémonie du 8 Mai tout en recueillement. Les anciens combattants émus par le souvenir, l'histoire, étaient fiers de porter les couleurs de la France. Joli moment de partage et de respect.



## L'école de musique Amadeus

Pour les communes de Boves, Sains-en-Amiénois et Saint-Saulfieu, l'école propose :

- Pour les petits de 4 à 6 ans : jardin musical.
- Pour les enfants du C.P. : cours aspirant.
- Pour les plus âgés et les adultes : formation musicale et instrumentale (violin, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, guitare, piano, hautbois, clarinette, saxophone, flûte traversière, trompette, trombone, tuba, cor, batterie, percussions).

### Les ensembles

Classe d'Orchestre - Orchestre à vent - Orchestre à cordes - Atelier Jazz - Atelier Rock - Big Band - Cours de chant, Atelier chant

### Inscriptions - réinscriptions Boves

Lundi 25, mardi 26, mercredi 27 juin, de 16 h 30 à 19 h (école de musique, rue Eugène Desprès).

### Sains-en-Amiénois

Jeudi 28 juin, de 16 h 30 à 19 h (salle des associations à côté de la mairie).

### Saint-Saulfieu

Vendredi 29 juin, de 17 h à 19 h (école de musique à côté de la mairie).

Pour tous renseignements :

Monique Fortin au 03 22 09 33 55 ou 06 81 08 99 92

[ecoledemusiqueamadeus.over-blog.com](http://ecoledemusiqueamadeus.over-blog.com)



Je rappelle qu'il n'y aura pas de feu d'artifice le 13 juillet 2012 (voir article page 4).

## Points mis au vote...

### Point sur l'école de musique "Les Roselières"

Samedi à 14 h, nous avons procédé à l'inauguration de l'école de musique. Mais la musique est parfois discordante ! L'ouverture de l'école de musique de Boves n'a pas calmé les rivalités qui existaient entre quelques personnes bien au contraire. Lors du bureau municipal, j'avais exposé ce point et l'on m'a demandé de l'évoquer en public. Voici, les faits comme ils sont, sans aucune interprétation.

Lors du précédent mandat, la salle des fêtes a été classée comme étant un établissement à usage restreint par les services de sécurité. Pascal Paillard et moi sommes donc intervenus auprès d'Amiens Métropole pour obtenir la construction d'une école de musique pour Amadeus. Le principe a été acté, mais il fallait trouver les financements.

Il a fallu ensuite se battre pour obtenir l'inscription au budget métropolitain, ce que j'ai pu obtenir en échange d'un fonds de concours et de la mise à disposition d'un terrain. Après de nombreux mois représentant plusieurs années, l'école de musique est livrée, belle, moderne et parfaitement adaptée à sa destination.

Lors du montage du projet deux associations avaient été consultées, Amadeus et l'Harmonie municipale ; un bureau et un espace de stockage étant strictement réservés à l'Harmonie qui peut accéder à la grande salle de répétition. Pendant la construction de l'école, l'Harmonie a décidé de créer un centre de formation sous la conduite d'un guitariste. Par ailleurs, ce musicien a créé une nouvelle association "Tout pour la musique". Donc à Boves, nous avons l'Harmonie et Amadeus qui sont des associations relevant d'Amiens Métropole et deux autres

associations, la chorale Bovetmifasol et Tout pour la musique, qui sont communales. Amiens Métropole, comprenant rapidement qu'il n'y avait pas d'entente entre les associations, a décidé de confier la gestion de l'école, par convention, à M. Fortin président d'Amadeus, à charge pour lui d'autoriser ou de refuser l'accès aux autres associations.

Ceci a induit une nouvelle levée de boucliers, avec encore plus de mauvaise foi. Je suis intervenu pour que le contrat du départ soit respecté, c'est-à-dire que M. Fortin, après avis favorable d'Amiens Métropole, accorde à l'Harmonie la possibilité de répéter et prête un local pour l'apprentissage du solfège (ce qui n'était pas prévu au départ, puisque l'Harmonie ne faisait pas de formation musicale).

Il n'est donc pas nécessaire de faire un procès au maire et au conseil municipal si l'utilisation de l'école de musique ne correspond pas aux souhaits et désirs de certains. Pour cette école, la seule et unique responsabilité du maire est de faire assurer le balayage et de suivre l'entretien locatif. Il s'agit d'une installation métropolitaine, au même titre que le basket, le football ou le tennis, pour laquelle la commune n'a rien à voir dans son fonctionnement, si ce n'est assurer une certaine logistique...

### Impasse du Pezas : interdiction de circulation des camions

Les riverains de l'impasse du Pezas ont demandé que la balayeuse et le camion des éboueurs ne passent plus dans leur rue. Ils seront tenus d'amener les conteneurs de déchets rue Victor Hugo et assureront le nettoyage de la rue.

### Attribution des places en crèche

Nous avons reçu un grand nombre de candidatures, plus de dix fois supérieur à nos capacités d'accueil. La commission s'est réunie et a strictement appliqué les critères arrêtés en séance du conseil municipal (à savoir résider à Boves et que les deux parents travaillent). Chaque fois que cela est possible, la directrice de la structure a proposé de prendre les enfants à temps partiel. Par ailleurs, une procédure est en cours pour mettre la crèche en conformité avec son activité, à savoir obtenir un agrément pour 25 enfants.

## Les travaux : ce qui est fait...

### Zoom sur...



La toiture de l'école



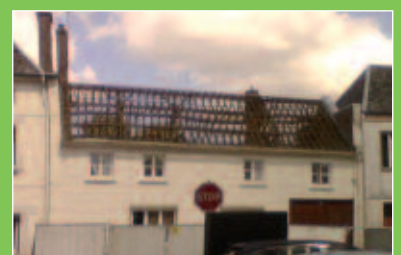
Les branchements gaz électricité rue Eugène Desprès



La démolition au 52 rue Victor Hugo



Les travaux avancent...



La toiture enfin nue

## Bien vivre à Boves

### ■ Dans le respect de chacun...

#### Citoyenneté

Après l'élection du Président de la République le 6 mai, un autre scrutin nous attend les 10 et 17 juin, pour élire nos députés, chargés de voter la loi et contrôler l'action du gouvernement. Ils siègent à l'Assemblée Nationale et forment avec les sénateurs le pouvoir législatif. La Constitution leur confère un rôle essentiel, d'où l'importance d'aller voter. Si vous avez constaté des erreurs ou omissions sur votre carte d'électeur, présentez-vous en mairie pour les faire rectifier.

#### Démocratie locale

Deux enquêtes publiques sont en cours : l'une pour transférer dans le domaine privé communal une parcelle près des Etablissements D'hoine, afin que ces derniers puissent s'étendre et répondre aux besoins de leur activité ; l'autre pour faire passer du domaine privé dans le domaine public communal la rue du Général de Gaulle. Un commissaire enquêteur assure une permanence en mairie.

#### Savoir vivre

Avec l'arrivée des beaux jours, les soirées sont plus longues et les jeunes se rassemblent parfois pour partager un moment de gaieté, bien normal pour des adolescents. Mais cela ne doit pas être une gêne pour les riverains. Chacun doit faire un effort pour être moins bruyant et cesser les rires à gorge déployée dès 22 h. En outre, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique par arrêté municipal et le maire fera strictement appliquer ce règlement si des excès sont constatés. Il est possible de bien s'amuser sans se détruire la santé.

#### Savoir être

La baignade est interdite dans les étangs et les rivières, par arrêté municipal. C'est un principe de précaution simple lié aux risques de la baignade dans des lieux inadaptés et non surveillés et un souci de santé publique.

#### Projet d'aménagement de la rue Desprès et du boulevard des Soupirs

Le maître d'œuvre a rencontré la mairie. L'effacement des réseaux, en cours, sera terminé pour début mai. Les travaux de voirie, qui consistent en une réfection des trottoirs (stabilisé et béton désactivé) et de la chaussée en restructurant le stationnement, devraient se terminer courant septembre. Dès que le maître d'œuvre aura dressé son plan, il sera affiché en mairie.

#### Réfection de la toiture de l'école maternelle

Une première tranche est réalisée, la seconde interviendra au mois d'août, afin de ne pas perturber les activités école/enfant.

#### Aménagement du centre-bourg

Suite à la constatation par les services du Conseil général d'un défaut dans le remblaiement des tranchées en chaussée, l'entreprise CEGELEC les reprend toutes. Après une suspension des travaux pour effectuer l'effacement des réseaux derrière l'école, le remblaiement interviendra jusqu'à fin mai. Amiens Métropole devrait commencer immédiatement après.

#### Démolition de la maison face à la mairie

Les travaux ont débuté le 9 mai. La livraison du parking est prévue pour le 15 juillet.

#### Repas des aînés

Il aura lieu le 13 juin dans la salle des fêtes. Celle-ci ayant une contenance limitée, seules les 180 premières réponses pourront être prises en compte.

#### Convention avec l'aéro-club de Picardie

Comme l'an passé, les animateurs du centre de loisirs nous proposent de reconduire l'opération "journée commentée par des pilotes de l'aéro-club de Picardie et baptême de l'air". Le coût est de 25 € par passager et il y aurait 26 enfants. Je propose que le conseil autorise le maire à signer une convention dans ce sens avec le club.

#### Convention avec le CPIE - Animation

Dans le cadre du centre de loisirs, il est prévu une sortie découverte, avec l'aide du CPIE, à Ault entre 30 et 60 enfants. Coût : 260 €.

#### Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Comme chaque année à la même période, le maire propose de solliciter le député pour obtenir une aide au titre de la réserve parlementaire :

#### Les projets :

- Achat de mobilier urbain.
- Aménagement d'un columbarium (cimetière Saint Nicolas).
- Acquisition de 6 abris de jardin.
- Réfection du plafond de la bibliothèque de l'école maternelle.
- Acquisition d'un bungalow pour l'association Les boules des ouins-ouins.

Le maire souligne que depuis 4 ans, toutes les demandes de Boves ont été acceptées par le député.

#### Modification du contrat SPPlus

Le paiement en ligne connaît un vrai succès et 60 % des règlements sont effectués suivant ce mode. Afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le maire à signer une modification du contrat.

#### Convention avec le Conseil général pour l'aménagement de la RD 4935

La commune est maître d'ouvrage pour cette opération et Amiens Métropole est maître d'œuvre. L'intervention sur le domaine départemental est subordonnée à un accord du Conseil général, objet de cette convention.

Le conseil est invité à autoriser le maire à signer cette convention. La fin des travaux est prévue au cours du quatrième trimestre 2012.

#### Financement des deux BAFA

Comme chaque année et afin de créer un potentiel de personnes formées au métier de l'animation, il est proposé de financer deux BAFA.

#### Indemnités pour travaux d'élections

Il est demandé aux membres du conseil municipal de permettre au maire de verser les indemnités pour travaux d'élection aux agents administratifs ayant participé à l'organisation et au fonctionnement des bureaux de vote.



## Dimanche 3 juin

Vide grenier de Boves au stade municipal (réderie des ouins-ouins).

## Dimanche 10 juin

Premier tour de l'élection législative.

## Mercredi 13 juin, à 12 h

Repas des aînés et spectacle.

## Vendredi 15 juin, à 20 h 30

L'école Les 2 Vallées et l'association Amadeus vous proposent un son et lumière. Rendez-vous dans la cour de l'école.

## Dimanche 17 juin

Deuxième tour de l'élection législative.

## Samedi 23 juin

- A partir de 11 h, fête des écoles.
- A 21 h, à la salle de basket, la Maison Pour Tous fête ses 20 ans : expositions, danses, cirque. Venez nombreux.

## Dimanche 24 juin

Fête de la musique.

### Paroisse Saint Domic

Dimanche 10 juin, à 10 h, messe à Boves

**Contacts :** Brigitte Hopquin au 03 22 09 22 93



Inscription à retirer en mairie

## Faire part de décès

Le maire a le profond regret de vous faire part de la mort du feu d'artifice du 13 juillet 2012

### L'agonie fut lente, douloureuse et surprenante (un an à lanterner...)

Saviez-vous que lorsque le spécialiste de la Nième compagnie du régiment des adorateurs d'orties annonce un avis en matière d'Environnement avec un Enorme "E" ou émet une observation sur la Nature avec un immense "N", il ne peut pas être envisageable de pouvoir penser différemment ? Je crois que nous sommes arrivés au seuil du grand temple de Pan, mais du pan coup de fusil. On doit supprimer l'homme ce prédateur.

Pourquoi tant d'amertume dans ce propos liminaire, alors que j'incite régulièrement les Bovois et les Bovoises à profiter de notre belle et généreuse nature ? Parce que cette année, nous ne pourrions pas faire le feu d'artifice du 13 juillet au Pont Prussien. En effet, les services de l'Etat se sont emparés du problème... il n'y a certainement pas plus important en période de crise ! Ou peut-être en période électorale... et de manière forte, impérieuse et déterminée.

Dans un premier temps, ils m'ont demandé de faire une étude d'incidences, un peu comme si nous allions construire une immense plate-forme dans le marais. Le coût d'une telle étude est d'au moins 2 500 euros (c'est bien des euros et c'est l'estimation basse d'un bureau d'études) pour tirer un feu d'artifice qui est facturé 3 000 euros. On est en pleine période de chasse au "gaspi", tout augmente même l'abstrait !

Face à l'énormité de la dépense, lors d'une réunion à

Moreuil, j'ai demandé si les services de l'Etat envisageaient dans ce cas une aide au financement. Nenni, Monsieur le maire ! Et même si vous faites une étude d'incidences, on refusera...

Donc l'administration, à un quelconque niveau de sa hiérarchie, drapée dans sa pertinence et montée sur le socle de son statut, décide et demande le silence. C'est peut-être le fameux "je vous demande de vous taire" qui sera imposé dans le cadre du Comité Ballardur.

Bien entendu, nous pourrions diminuer la puissance de notre feu d'artifice en dessous de 35 kg d'explosifs, mais le bouquet final faisait déjà 13 kg, autant dire que nous ferions un feu d'artifice avec un pétard un peu gros. Bien entendu, nous pourrions nous éloigner de la réserve naturelle, mais en faisant preuve d'un minimum de rigueur intellectuelle, la faune et la flore du côté du stade sont-elles différentes de celles de la réserve naturelle ?... seul un esprit qui se serait fermé toutes les ouvertures donnant sur l'horizon (Saint Exupéry) pourrait le soutenir. Bien entendu, nous pourrions tirer ce feu dans les plaines cultivées avec des blés bien mûrs prêts à flamber... seul un pyromane pourrait imaginer la chose.

Alors, il ne reste qu'une solution, même le 13 juillet, le dogme vert rejette l'homme de la Nature et il n'y aura pas de feu d'artifice à Boves, parce que nous avons une réserve naturelle et une zone Natura 2000.

Compatissons à l'enterrement de notre traditionnel feu d'artifice.